

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SÉANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le : 27 mars

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 mars 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Emilie Avesque, Claude Cathelin, Serge Chapus, Michel Gaches, Mathieu Bourgarit,, Céline Roux, Stéphanie Jackowski, Pauline Miquel, Gilles Jannarelli, Joël Beauvivre

Absents représentés : Julija Smiskal

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Emilie Avesque

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : modification des conditions d'occupations du domaine public (ODP)**Délibération n° 2023-02-04/21****Rapporteur : Mme le Maire**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour les tarifs de l'occupation du domaine public

En effet, elle rappelle notamment que l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être permanent. (art. L. 2122-2, Code Général des personnes publiques – CGCPPP)

De plus, elle précise que l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.../ (ar. L. 2125-1 CGCPPP).

Après délibérations, Mme le Maire propose d'arrêter les tarifs modifiés suivants :

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Dépôt de matériel (sable, bois, palettes matériel divers) Echafaudage	Par mètre carré d'emprise au sol et PAR JOUR (Gratuit les 3 premières semaines)	3 €
Bennes, nacelles, grue, engin de chantier, y compris neutralisation de places de stationnement pour bennes	PAR JOUR	10 €
Véhicule de vente ambulante régulier (camion-pizza, ...):	PAR AN Pour 1 créneau horaire sur un jour par semaine	100 €
Autres marchands ambulants occasionnels (camions de vente, buvette, snacks),.	PAR JOUR	10€
Etal marchés	PAR AN	12 €

Commerçants ambulants de restauration, de jeux et manèges PENDANT LA FETE VOTIVE Arrêté d'occupation (2 jours avant et 1 jour après l'activité) <i>ce qui implique leur arrivée et départ</i>	PAR JOUR d'activités Par mètre linéaire	3€
Caravane avec branchement eau + électricité	PAR JOUR Et par caravane	10 €
Usage des terrasses commerciales	PAR MOIS	50 €
Utilisation privé des équipements sportifs (sous condition de réservation prévue sur le nouveau règlement)	Saussinois Extérieur	Gratuité 5€ la séance (jusqu'à 2 h) 10€ la ½ journée (jusqu'à 4 h) 15€ la journée (+ de 4 h)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré avec 8 voix pour, 4 voix contre, et 3 abstentions,

Le conseil :

- **DECIDE** d'approuver les tarifs d'occupation du domaine public ainsi modifiés
- **DIT** que ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} mai 2023

Pour extrait. Saussines, le 13 avril 2023
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

